

Fort-de-France, le 23 mai 2024

**Madame Catherine Glondu**  
Présidente du Conseil de l'Inspé de Martinique

à

**Mesdames, messieurs,**  
**Membres et invités du conseil de l'Inspé de Martinique**

**AFFAIRE SUIVIE PAR**

Nadine Clérence  
Secrétaire de la direction

**RÉFÉRENCE DU DOSSIER**

Réf. : BT/NC/N°2024-680

**TÉLÉPHONE**

0596 55 46 61

**COURRIEL**

[nadine.clerence@inspe-martinique.fr](mailto:nadine.clerence@inspe-martinique.fr)

**COPIES A – invitations :**

- Madame la rectrice de l'académie de Martinique
- Monsieur le président de l'université des Antilles
- Madame l'Administratrice provisoire du pôle Martinique
- Monsieur le chargé de mission à l'enseignement supérieur
- Madame la directrice de cabinet de la présidence de l'université

**PJ :**

Formulaire de procuration

**OBJET :** invitation et convocation à la réunion du conseil de l'Inspé de l'académie de Martinique

Madame, monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer aux travaux du conseil de l'Inspé qui se réunira le :

**Mercredi 5 juin à 14h30 en salle 233 de l'Inspé et en visioconférence**  
selon l'ORDRE DU JOUR suivant :

1. **Propos liminaires**
2. **Fonctionnement**
  - 2.1. Validation du procès-verbal du conseil de l'Inspé du mercredi 15 mai 2024
3. **Pédagogie**
  - 3.1 Validation du calendrier 2024-2025
  - 3.2 Validation du cahier des charges des stages 2024-2025
  - 3.3 Validation de la modification des MPCCC de l'Inspé
  - 3.4 Information sur la réforme de la formation des enseignants
4. **Ressources humaines**
  - 4.1. Validation de l'organigramme modifié des services administratifs et technique
  - 4.2. Validation de la transformation / l'échange d'emplois :
    - a. Lecteur de langue en maître de langue
    - b. ATER en enseignant-chercheur
    - c. PREC en enseignant-chercheur
  - 4.3. Validation de l'obligation de l'avis du conseil restreint sur les services à effectuer hors Inspé
  - 4.4. Validation de la démarche à tenir en cas d'absence d'un formateur :
    - a. Prévenir le service de la scolarité dès que possible (par email ; par téléphone)
    - b. Faire valider un dispositif de remplacement par le responsable de la formation
5. **Finances**
  - 5.1. Validation de l'annexe 2024-2025 à la convention cadre UA/rectorat
6. **Questions diverses**

Je vous invite, si vous ne pouvez y assister, à donner procuration à un autre membre du conseil de l'institut à l'aide du formulaire ci-joint, avant 12h00, jour du conseil.

Je vous remercie de votre disponibilité et vous prie d'agrémenter, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

Présidente du Conseil de l'Inspé de Martinique  
Madame Catherine Glondu